

Le Ministre du Commerce du Canada au Ministre du Commerce extérieur  
de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

AMBASSADE DU CANADA

Moscou, le 18 avril 1960

Monsieur N. S. Patolichev,  
Ministre du Commerce extérieur de l'URSS,  
Moscou.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de confirmer que, pour faire suite au désir qu'ont manifesté le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'URSS d'étendre et de diversifier le commerce entre nos deux pays, comme le prévoit le Protocole signé aujourd'hui afin de proroger l'Accord commercial canado-soviétique pour une nouvelle période de trois ans, nous sommes tombés d'accord sur les points suivants:

1. Les représentants des autorités compétentes des deux pays se réuniront au moins une fois l'an, tour à tour à Ottawa et à Moscou, afin de se consulter au sujet de la mise en œuvre de nos engagements respectifs et de toutes autres questions intéressant les relations commerciales entre le Canada et l'Union soviétique.
2. Il est convenu que, pour favoriser la réalisation de nos objectifs commerciaux mutuels, les autorités compétentes du Gouvernement du Canada et du Gouvernement de l'URSS faciliteront les visites à des fins commerciales entre les deux pays.
3. Il est convenu en outre que le ministère du Commerce extérieur de l'URSS, conformément à ses pratiques ordinaires, verra à ce que les organismes soviétiques de commerce étranger, au cours de chacune des années de la période triennale à compter de ce jour, achètent au Canada, dans les conditions normales du commerce, des marchandises canadiennes de leur choix, qui pourront être exportées par le Canada, jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars canadiens, y compris au moins 200,000 tonnes de blé canadien, pourvu que la valeur annuelle globale des achats canadiens en URSS ne soit pas inférieure à 12 millions et demi de dollars canadiens. Si la valeur globale des achats canadiens en URSS est inférieure à 12 millions et demi de dollars canadiens dans une année quelconque, le rapport entre la valeur de tels achats canadiens et la valeur de ceux de l'Union soviétique sera dans la proportion de 1 à 2; le blé constituera la moitié au moins de la valeur des achats soviétiques annuels.

Les marchés du Canada et de l'URSS sont vastes et en plein essor. Les deux gouvernements espèrent qu'il y aura croissance mutuellement avantageuse de l'échange de denrées entre le Canada et l'URSS au delà de ce qui est prévu au paragraphe 3 ci-dessus, dans le cadre général de l'Accord de commerce canado-soviétique.

Agréez, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

GORDON CHURCHILL